

Français fédéral

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **54 (1916)**

Heft 19

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-212111>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

vants : Grand assortiment de meubles, coutellerie, rasoirs, Lecoultrre, cuirs universels pour rasoirs et canifs, ouvrages en bois sculpté de l'Oberland, objets en bois blanc avec ou sans peintures, chapeaux en soie, chapeaux en paille, ouvrages faits par des dames, tels que sacs à ouvrages, bonnets, fichus, etc., destinés à être vendus en faveur d'instituts de bienfaisance, joujoux pour enfants des deux sexes, une grande variété de tabatières, grand choix de dessins, costumes, vues, lithographies, cartes géographiques de la Suisse et autres livres d'église richement reliés, toutes les brochures nouvelles, religieuses et politiques, publiées par des Vaudois. Souvenir de la Suisse, recueil de 100 jolies lithographies représentant les vues les plus pittoresques et les plus remarquables, 1 vol. in-8 oblong, Souvenir de Lausanne, recueil de 40 jolies lithographies représentant les lieux les plus remarquables de la ville et des environs, un petit volume, Guide du voyageur dans le canton de Vaud par M. R.

Le simple résumé que nous venons de faire de l'intéressant *Guide du Voyageur à Lausanne*, de 1834, permettra aux amis du passé de mesurer le chemin parcouru dans divers domaines depuis le temps de nos grand'mères, de faire quelques comparaisons entre la Lausanne de ce temps et celui d'aujourd'hui, et peut-être de se rendre compte du charme tout spécial que devait avoir, jadis, la physionomie archaïque de notre vieille cité vaudoise.

MARC HENRIOD.

Sur la joue. — Un pasteur commentait la Bible devant des jeunes filles, ses catéchumènes.

— Il faut, leur disait-il, apprendre à souffrir sans se plaindre. Ayez toujours présentes à votre esprit ces belles paroles : « Si l'on vous donne un soufflet sur la joue droite, présentez aussi la gauche ... »

— Mais interrompit une des jeunes filles, si c'est un baiser qu'on vous donne ?...

Le pasteur sourit et ne répondit rien.

SAMUION

L'è veré que n'ètai pardieu pas bin galé, lo pouôro Samuion. L'ètai quasû quemet la fenna de la tsanson :

L'a lè tsambe corbe
Lè dzênâo gottrâo.
Lè get pequernâo,
De la granta barba.

Ma l'avâi oncora ein mè on pucheint nâ avoué dou dzerno quemet dâi truffie, on gottrô que breinmâve quand caressâi qu'on arâi djurâ dâi senaille de muton, dâi pâi su la tita tot blian dein lo mâitet, ma principalement su la rita onna bougne de la mètsance, que l'è bin cein que l'eimbetâve lo pe gros. L'ètai dan boosu et lè bonfonds dau velâdzo lâi avant baillî à nom : « Samuion droblia-rita ! »

Cein lo bourlâve rido clia bougne et n'avâi jamê trovâ à sè maryâ. Lè fêmalle san croûie tot parâi et min ne l'avâi voliu. Quemet se outre la né clia bougne sè pouâve remarquâ ! Mâ ie sant disse ; lau faut dâi galé, dzouveno et retso et lo pouôro Samuion l'avâi bin dâi z'annâie de trau po ître dzouveno onna trau grocha bougne po ître galé et pas prau d'ètiû po ître retso.

Onna demeinde la vèprâ, Samuion va âo pridzo. Lo menistre l'avâi dèvezâ dau bon Dieu, que l'avâi adràî bin fè tot cein que l'avâi fè : lè tsambe dâi tsevu po pouâi bin picalo, lè corne dâi modzon po cornâ, la lanna dâi muton po lè teni âo tsaud, lè tètè dâi tchivre po baillî dau lacî, lè èrâno bré dâi pâisan po avâi la foice de nyâ lè dzerbe, lè grante piaute dâi gendarme po tracî aprî lè larro. Enfin quie lo mondo l'ètai bin fè et lâi avâi rein à lâi tsandzi.

Samuion l'accutâve cein et lè potte lâi allâvant dau tant que l'ire ein colère. Adan ! et li l'ètai bin fè assebin ! Lo menistre l'avâi-le pi guegnî ! L'avâi biau dere po fini : « Et Dieu vit que tout ce qu'il avait fait était bien fait », Samuion pouâve pas lo crère.

Aprî lo pridzo, ie l'atteind lo menistre et lâi fâ dinse :

— Mâ, dite-mè vâi, monsu lo menistre, vo trovâ veretabllameint que tot cein que lâi a su la terra l'â bin fè ?

— Oï !

— Et mè, vo mè trovâ bin fè assebin ?

Lo menistre guigne lo Samuion et sa pucheinte bugne, s'è dzênâo que sè croquâvant et lâi repond :

— Oï, vo z'îte pardieu rido bin fè... po on bossu.

MARC A LOUIS.

En pays inconnu. — On sait que ces dernières années, à Lausanne, on a créé nombre d'avenues nouvelles.

L'autre jour, un étranger demandait à l'un de nos commissionnaires où se trouve justement une de ces voies de création récente, dont le nom et surtout la situation ne sont encore familiers à personne.

Le pauvre commissionnaire se frappe le front, se gratte la tête :

— Du diable, si je me souviens où on l'a mise, cette avenue ! Que c'est bête, avec !

UN AUTODAFÉ À CULLY

MALGRÉ des instincts essentiellement conservateurs, le curial de Villette (François-Samuel Dumur¹) dut en 1806, prêter présence à un autodafé de vieux registres et d'anciens documents et voir la répétition, officielle cette fois, des feux de joie allumés en 1802 par les bandes des Bourlapapay. Notre père² alors tout petit garçon, assistait à cette scène, qui fit sur lui une impression durable, car il nous l'a racontée plusieurs fois. Il s'agissait de la destruction des titres se rapportant aux dîmes et aux cens, et il y a tout lieu de croire que l'autodafé en question ne fut que l'exécution matérielle de la loi du 31 mai 1804 et de l'arrêté du 18 juin suivant.

A teneur de ces actes législatifs, émanés de notre premier Grand Conseil, « le régime féodal était prosrit à jamais du territoire du canton de Vaud. » Les ci-devant propriétaires de droits féodaux étaient tenus de déposer dans le délai de 15 jours, entre les mains d'un bureau de liquidation à Lausanne, tous leurs titres, livres, plans et documents, et d'accepter en lieu et place de leurs créances perpétuelles de nouvelles obligations à terme et rachetables que l'Etat de Vaud souscrivait en leur faveur, quitte à lui à se récupérer sur les communes et cens. Une fois l'échange des anciens titres contre les nouveaux effectué, le receveur était tenu de remettre à jour fixe aux municipalités de chaque cercle les titres relatifs aux droits féodaux qui les concernaient.

C'est ce qui eut lieu à Cully à cette occasion, et, soit qu'il s'agit d'un ordre venu de haut, soit que ce fût ensuite d'une décision de l'autorité locale, le feu exterminateur fut allumé.

On avait établi sur la place d'armes un foyer *ad hoc* au moyen de longues barres de fer disposées de façon à ménager le courant et à permettre d'activer convenablement le brasier. Toute la population de la ville et des environs était sur pied : on sentait un gros événement. Le juge de paix, le président du Tribunal, le

curial, la municipalité, tout le monde était là. Plusieurs fois un char requis pour la circonstance et auquel la population s'était attelée, fit le trajet dès la partie haute de la ville jusque sur le lieu de l'exécution avec des monceaux de vieux registres et de paperasses de toute espèce.

David Duboux, sergent municipal ou officier (huissier) de la Justice, s'était attribué le rôle de bouffon, qui lui convenait à merveille. Assis sur le devant du char, le dos contre les parchemins, un énorme registre ouvert sur ses genoux, il faisait semblant de lire d'un ton larmoyant. Disciple anticipé du réalisme, il s'était muni de grès oignons avec lesquels il se frottait les yeux, pour que des pleurs véritables vinsent témoigner de la douleur que lui causait la disparition de l'ancien régime. Ses manières de singe émerveillaient l'assistance, qui trépignait d'aise. Sur la place tous les antiques débris de la féodalité furent amoncelés sur le bûcher, et bientôt la flamme en montant au ciel vint rappeler à la foule accourue qu'une ère nouvelle avait surgi.

De temps à autre, le sergent Duboux, armé d'une longue fourche, piquait dans le tas, rassemblant les papiers épars, et activait la fumée. La population rondait, chantait et dansait. Notre grand'mère fit, paraît-il, chœur.

Quant au curial, à en juger par ce que nous savons de lui, il devait hocher la tête, et bien certainement il ne donna aucune marque d'approbation. C'était un homme de plume, et les scènes révolutionnaires l'attristaient.

(Extrait de la *Chronique de la famille Dumur* par Benjamin Dumur, et communiqué obligeamment par M. le colonel J. Dumur.)

C'est tout simple. — Une troupe de bateleurs, qu'accompagnait un chameau et des singes, donnait des représentations sur les places d'une de nos petites villes vaudoises. Un papa passe avec son fils ; ils s'arrêtent. Un des bateleurs était juché sur le dos du chameau.

— Dis, papa, demande soudain l'enfant, comment qu'ils font les M'sieurs pour monter sur le chameau.

— Eh bien, ils montent dessus quand le chameau est tout petit, et une fois là, ils n'ont plus.

FRANÇAIS FÉDÉRAL

EN mai 1915, une maison de la Suisse allemande adressait à ses clients romands un circulaire que voici :

Beurre à fondre.

Cette année-ci c'est un peu plus tard que d'habitude que je peux référer plus définitivement sur cet article vu qu'il est, comme beaucoup d'autres, très influencé par les troubles actuels et à la suite de cela, les négociations se prolongeant. Comme toutes les graisses, le beurre avait des prix énormes les mois derniers, mais pendant que la hausse des graisses en général continue, les prix des beurres sont devenus plus acceptables de sorte qu'il y a plus d'avantage d'employer du beurre frais et de s'en faire une provision que n'importe quelle autre graisse combustible. Cependant l'article n'atteint pas les prix des années précédentes, ce qui du reste était certain depuis quelque temps, mais la cause en est principalement parce que la production, abondante qu'elle soit, ne suffira aucunement à répondre à la demande excessive que l'on a et de fortes quantités peuvent être vendues promptement. — En outre les producteurs ne veulent pas s'engager ni pour des gros lots ni pour longtemps, calculant de pouvoir vendre bientôt de nouveau à des prix plus avantageux pour eux.

Non sans peine j'ai réussi de faire un marché avec mes fournisseurs habituels, le premier envoi sur ce marché arrivera ces jours-ci pendant que d'autres envois ont à suivre successivement à bout d'un certain temps. Je mets à disposition ma clientèle la quantité du marché fait.

¹ Grand-père de feu Benjamin Dumur.

² Jean-Louis Dumur (1800-1882) qui fut pasteur à Savigny.